

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents



Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

À notre école

Notre école est située dans un milieu urbain à proximité d'un parc, des jeux d'eau, d'un terrain de soccer, des terrains de tennis et des sentiers de la Ville de Gatineau. Notre établissement compte une clientèle de près de 500 élèves du préscolaire 5 ans jusqu'à la 6e année du primaire. Son indice de milieu sociaux économiques (IMSE) est de 2. L'indice de seuil de faible revenu (proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu) est de 6. Il y a 55 plans d'intervention actifs. L'équipe-école a reconduit jusqu'en 2027 les trois valeurs suivantes: le respect, la collaboration et l'engagement. Notre communauté scolaire d'élèves compte maintenant près de 25% d'élèves issus de l'immigration 1re génération. Ceci est une augmentation importante depuis 2022. Cela demande davantage d'accompagnement pour bien réussir une intégration positive à l'école québécoise.

Portrait de situation

En fonction du questionnaire maison portant sur le sentiment de sécurité à l'école (avril-mai 2025), voici les constats:

- les élèves se sentent en sécurité dans une proportion de 88% contrairement à 84% en avril 2024 (QSVE-R). Il s'agit donc d'une augmentation de 4% du sentiment de sécurité chez nos élèves.
- Une augmentation de 12% est constatée au niveau de la violence physique; une augmentation de 24% au niveau de la violence verbale.
- 84% des membres du personnel se dit capable d'intervenir efficacement lors d'un comportement de violence.

Priorités

- Augmenter de 9% le nombre d'élèves capables d'agir comme témoin actif lors d'une situation de violence physique ou verbale.
- Diminuer de 7% le nombre d'élèves rapportant avoir été insulté.e.s ou traité.e.s de nom souvent ou très souvent d'ici juin 2025.

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Le sondage sur le sentiment de sécurité d'avril-mai 2025 révèle que:

- 7% des élèves se disent avoir été traité(e)s de nom péjoratif à caractère sexuel souvent ou très souvent alors qu'en 2024 (QSVE-R),
- 8,1% des élèves se disaient avoir été la cible de propos à connotation sexuelle qui rendent mal à l'aise. Il s'agit d'une amélioration de 1,1%.

Conflit

Mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art.13, L.I.P.)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13, L.I.P.)

Violence à caractère sexuel (VACS)

"Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

- Ateliers donnés par les TES et l'animateur en développement personnel et en engagement communautaire (ADPEC).
- Affiches et sensibilisation multimédias, capsules dans l'info-parents.
- Campagne de sensibilisation composée de cinq segments : ouverture aux autres, empathie, tolérance, code de vie (2) pour encourager la communication positive et bienveillance afin de diminuer la violence verbale.
- Encourager la surveillance active sur la cour de récréation.
- Application du code de vie.
- Sensibilisation du personnel à réagir à une situation de conflit verbale au même titre que la violence physique.
- Diffusion des moyens de dénonciation.
- Valoriser les comportements positifs et la dénonciation;
- Ateliers de sensibilisation par l'équipe-école.
- Enseignement à tous les étapes de la résolution de conflits.
- Impliquer les élèves dans la prévention.
- Implantation du programme Parapluie et du programme Hors Piste;
- Ateliers divers en classe (harcèlement, Intimidation, violence verbale, etc.)

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel:

- Journée contre l'homophobie du 17 mai
- Programme Parapluie (sensibilisation réseaux sociaux, partage d'images, etc.)
- Programme de formation du MEES en éducation à la sexualité (cours de Culture et citoyenneté québécoise).

Les 5 étapes de la résolution de conflit

1. **Se calmer:** Arrêt des comportements agressifs. Se calmer à l'aide d'un moyen efficace (s'éloigner de la situation, respirer, pousser dans un mur, etc.). Le calme est important pour s'expliquer dans un respect mutuel aux étapes suivantes.
2. **S'expliquer:** Communication entre les parties: identifier le problème et la cause, exprimer ses émotions, parler au "JE" (éviter l'accusation et les reproches) et écouter l'autre.
3. **Chercher des solutions:** Rechercher des solutions à la situation. Respecter les solutions de l'autre. Trouver plus qu'une solution, car les 2 parties devront s'entendre sur l'une d'entre elles.
4. **Choisir une solution:** Ensemble, évaluer les solutions trouvées, éliminer les solutions inutiles ou irréalistes et s'entendre sur une solution pacifique.
5. **Mettre en pratique la solution:** Les 2 parties exécutent la solution choisie ensemble.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Faire
EQUIPE
pour le
bien-être de
tous



Créé par Maxime Belzil,
TES, École des Cavaliers,
CSSPO, septembre 2022

Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**.

·Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

·S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié (confidentialité exigée par la direction).

·Développer le réflexe de s'isoler dans un lieu propice à la discussion.

·Préserver l'anonymat des victimes et présumés instigateurs dans toutes les communications.

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous. Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées en :

- procédant à une investigation où les élèves sont rencontrés séparément (témoins, victimes, investigateurs) pour évaluer et documenter la situation.
- analysant les faits recueillis et en identifiant, selon le plan de lutte, les actes répréhensibles.
- informant les parents du classement de l'événement et des mesures de soutien et d'encadrement mises en place.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Reconnaitre l'incident et rassurer l'élève.
- Renforcer le comportement de dénonciation.
- Intensifier les interventions préventives priorisées au besoin.
- Enseigner les comportements attendus sur quoi faire si la situation se reproduit et identifier des adultes de confiance à qui l'élève peut dénoncer
- Établir un plan de sécurité (assurer sa sécurité, réconfort)
- Référence aux services complémentaires ou services externes.
- Mesure de protection
- Suivi 2-1-1 (2 jours, 1 semaine, 1 mois)

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

Exemples: Contrat d'engagement, retrait de privilège ou d'activité, rencontre avec le policier-éducateur, suspension interne accompagnée de gestes réparateur, suspension externe, etc.

Suivi

- Suivi 2-1-1.
- Communication auprès des parents.
- La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte.
- Consignation officielle des événements.

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

- Pour les élèves : Dénonciation à un adulte de l'école
- Pour les parents : Contacter la direction ou le TES par téléphone ou courriel
- Pour le personnel : Communication avec le TES ou la direction

Pour porter plainte: En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE, art. 33, par. 2°*). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction:

Louise Beauchamp, 819-772-2694, poste 808701
louise.beauchamp@csspo.gouv.qc.ca

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Omar Ben Massaoud, TES
omar.ben_massaoud@csspo.gouv.qc.ca

CSSPO

Personne responsable du traitement des plaintes

Caroline Sauvé
819 771-4548 poste 850701
caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)
1 833 420-5233 (appel et texto)
info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Ligne Parents

1-800-361-5085
www.ligneparents.com

CISSSO

811 option 2
cissso-outaouais.gouv.qc.ca

CAVAC Centre d'aide aux victimes d'actes criminelles

1 800 331-2311
www.cavac.qc.ca

CIASF Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille

819 595-1905
www.ciasf.org

Commission des services juridiques

1-800-842-2213
www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

1-800-567-6810
ou
819-776-6060

Service de police

819-246-0222
gatineau.ca/portail/police